

ADHESION TENNIS LIBRE 2026-2027

Court couvert

L'adhésion est valable du **01/09/2026 au 31/08/2027**.

Une licence est obligatoire pour adhérer.

L'adhésion est **gratuite pour le 4eme adhérent de la famille** (hors licence et pour l'adhésion la moins chère).

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Le club de tennis est autorisé à prendre et publier des photos concernant les adhérents nommés ci-dessous, prises au cours des activités liées au club. Ces photos pourront être diffusées pour les communications externes papier ou internet. Cochez la case ci-contre pour refuser ☐

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° Licence FFT (si existante)
Adhérent 1				
Adhérent 2				
Adhérent 3				
Adhérent 4 (gratuit)				
Adhérent 5				

		Nombre	Tarif / pers	Total
Adhésions (4eme adhésion gratuite – la moins chère)	Adultes « Rilly »		60€	
	Adultes « ext Rilly »		80€	
	18 ans et - en 2027		40€	
Licences (obligatoire si non existante)	Adultes		33€	
	Jeunes (de 7 à 18 ans en 2027)		23€	
	Enfants (6 ans et - en 202)		13€	
			Total	

- envoyer le bulletin et le règlement à l'adresse ci-dessus
- ou envoyer le dossier à tcrrilly.51500@gmail.com et procéder à un virement bancaire

- **Règlement en espèces**

- **Règlement par virement** RIB : FR76 1020 6133 0106 3795 6912 042 BIC : AGRIFRPP802

- **Règlement par chèque libellé à l'ordre du TC Rilly**

Le code du digicode pour accéder au terrain vous sera envoyé après réception du dossier complet. Les réservations se feront sur le site ou l'appli TenUp où il faudra créer un compte.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation du court et faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'auto discipline n'est pas suffisante, les membres du comité de direction sont habilités à le faire respecter.

DISPONIBILITÉ DU TERRAIN

- La cotisation annuelle s'étend du 1^{er} septembre au 31 août de l'année d'adhésion.
- L'activité du club s'étend tous les jours de 8H00 à 22H00.
- EXCEPTIONS :
 - Organisation de compétitions en équipe
 - Animations du club
 - Tournois
 - École de tennis

ACCÈS AUX TERRAINS

Dispositions

Pour pouvoir jouer les membres du club, sont obligatoirement et intégralement :

- A jour de leur cotisation annuelle
- Détenteur d'une licence à la Fédération Française de Tennis (incluse dans la cotisation et envoyée par email).

Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance accorde une couverture :

- En individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club),
- En responsabilité civile vis à vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Accès par digicode

- L'accès au court couvert s'effectue au moyen d'un digicode.
- Le code est confidentiel et ne doit en aucun cas être transmis à des tiers non autorisés sous peine de sanction.
- Lorsque l'on quitte le court, toutes les portes doivent être correctement refermées.

Réservation des cours

- Le court peut être utilisé pendant 1h, soit en simple soit en double suivant les créneaux disponibles sur le site de réservation.
- La réservation de 2 adhérents minimum, se fait sur le site <https://tenup.fft.fr>
- Il n'est pas possible de réserver une deuxième tranche horaire avant d'avoir joué un créneau réservé.
- Les réservations peuvent se faire au plus tôt 1 semaine à l'avance.
- **Les réservations doivent être obligatoirement annulées si le créneau n'est pas utilisé (possible jusqu'à la dernière minute) sous peine de sanction.**
- Les adhérents doivent se conformer aux règles d'utilisation du terrain.

MODALITÉS PARTICULIÈRES

- En cas de tournois interclubs ceux-ci sont prioritaires même en cas de dépassement
- École de tennis : le court sera réservé à l'avance sur le site de réservation TenUp.
- La mairie s'octroie le droit de réserver des créneaux à sa convenance.

ECOLE DE TENNIS

- **Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.**
- Pour récupérer leurs enfants mineurs, les parents doivent se présenter auprès du moniteur afin de s'assurer que la séance s'est bien déroulée.
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité du moniteur.
- Il est demandé aux parents d'avertir le moniteur en cas d'absence.

RÈGLES DIVERSES

Tenue et comportement sur le court

- Une tenue de tennis et chaussures de tennis propres sont obligatoires. (Ex : ne pas jouer torse nu)
- Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées par les membres du comité de direction.
- Toute manifestation bruyante de nature à gêner le voisinage est interdite.
- Les joueurs **devront suivre les règles suivantes** :
 - Interdiction de détériorer le court, installations fixes, bancs, chaises d'arbitre, etc.
 - Interdiction de jeter des déchets, particulièrement du chewing-gum sur le court.
 - Interdiction de fumer dans l'enceinte du court couvert.
 - Avant de quitter le court, récupérer les déchets, papier, bouteilles, boîtes.... Et les déposer dans la poubelle prévue à côté de l'abribus.
 - Les diverses installations doivent être respectées.
 - Interdiction de laisser entrer sur le court des animaux.
 - Interdiction de faire du vélo, jeux de ballon, patin à roulettes, skate, trottinette... sur le court.

Responsabilités des joueurs.

- Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.
- Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur le court.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le court.
- Les joueurs sont responsables des dégradations qu'ils viendraient à commettre.
- Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis.
- Aucune activité commerciale n'est tolérée dans le cadre du club sans autorisation préalable du comité.

Cas spéciaux

- Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité, conformément aux statuts de l'association.

Esprit de club

- Courtoisie, fair-play, loyauté et esprit sportif sont de rigueur.
- Le TC Rilly n'ayant pas de surveillant permanent fait appel au bon sens, à la collaboration et à l'esprit sportif de ses membres afin que le club soit agréable à tous.
- Il est important de nous signaler toute anomalie ou dysfonctionnement sur le court lors de votre arrivée tcrilly.51500@gmail.com

RESPECT DU RÈGLEMENT ET CONTRÔLES

Le comité a pour tâche de faire respecter ce règlement intérieur. En cas de non-respect de ce règlement, il peut être amené à donner un avertissement ou à prendre des sanctions.

Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque adhérent. Elles ne font en fait que formaliser la courtoisie et l'esprit de partage qui doit caractériser le cadre associatif qui nous réunit.

Aussi le bureau veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.

En cas de manquement grave et /ou répété, les adhérents peuvent faire l'objet des sanctions qui pourront aller du rappel à l'ordre à l'exclusion du club.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.

Des contrôles aléatoires pourront avoir lieu et seront effectués par des membres du bureau ou des membres des services de la commune.

DROIT À L'IMAGE

Sauf avis contraire du membre ou de ses représentants légaux, exprimé lors de son inscription, le club se réserve le droit d'utiliser l'image de ses membres dans le strict cadre de sa communication interne et externe, sur tout type de support.

Le Bureau

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les conditions (pour les mineurs, la signature de l'un des responsables de l'enfant est obligatoire).

Date et signature